ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 65
du jeudi 18 mai 2017, à 17 heures 30, Salle communale, à Albeuve

---

Présents	:	selon listes des présences
Président	:	M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère
Vice-présidente	:	Mme Marie-France Roth Pasquier
Membres du Comité	:	MM. Jean-Pierre Doutaz, Pascal Florio, Mmes Christel Fromaigeat-Repond, Johanna Gapany, MM. Jacques Morand, Olivier Pharisa, Jean-Marc Piguet et Bernard Rime
Délégués	:	les délégués de 24 communes sur les 25 communes que compte le district
Secrétaire régionale	:	Mme Nadine Gobet
Excusée	:	Commune de Grandvillard

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 64 de l'Assemblée du 16 novembre 2016
3. Rapport d'activités et comptes
   3.1 Présentation et approbation du rapport d'activités 2016
   3.2 Présentation et approbation des comptes 2016 et du rapport de l'organe de révision
4. Remontées mécaniques
   4.1 Demande de financement de la Société Télécabine Charmey Les Dents-Vertes en Gruyère SA pour les travaux de renouvellement de la concession du télécabine
5. Politique foncière active
   5.1 Rapport final d'Urbasol SA et informations sur le déroulement des échanges de terrain
   5.2 Plan directeur régional – Orientation
6. Avenir touristique en Gruyère
   6.1 Informations sur le COPIL et les groupes de travail et suite de la procédure
7. Fusion de communes
   7.1 Informations sur l'appel d'offres relatif à l'étude de faisabilité et suite de la procédure
8. Informations
9. Divers

---

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillers communaux, les membres du Comité de direction de l'ARG, les représentants de la presse et Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

M. Boris Fringeli, Syndic de la Commune de Haut-Intyamon adresse ses souhaits de bienvenue et présente sa commune. Il informe que la Commune de Haut-Intyamon a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'AISG.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 24 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 106 voix celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne M. Patrice Morand, Conseiller communal, à Bulle en tant que scrutateur.

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du Rapport d'activités 2016 comprenant les comptes 2016, du Message du Comité de direction relatif à la demande de financement de la Société de Télécabine Charmey Les Dents-Vertes en Gruyère SA concernant le renouvellement de la concession du Rapido Sky.

La convocation a également parue dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de la convocation et de l'ordre du jour. Il constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal no 64 de l'Assemblée ordinaire du 16 novembre 2016

M. le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler et constate que le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque. Il passe au vote.

Décision :
L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal no 64 du 16 novembre 2016.

3. Rapport d'activités et comptes

3.1 Présentation et approbation du rapport d'activités 2016

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du rapport d'activités 2016 avec la convocation à l'Assemblée. Ce document a été préparé par la Secrétaire régionale, Mme Gobet et il a été approuvé par le Comité de direction lors de sa dernière séance.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision :
Les délégués approuvent à l'unanimité le rapport d'activités 2016.

3.2 Présentation et approbation des comptes 2016 et du rapport de l'organe de révision

M. le Président relève que les comptes 2016, approuvés à l'unanimité par le Comité de direction et révisés par la Fiduciaire Ruffieux SA, laissent apparaître une perte d'exercice de Fr. 117'413.50. Au vu de ce montant, l'ARG devra faire une réflexion quant au futur financement des frais de fonctionnement, en vue de l'élaboration du budget 2018 qui sera présenté en novembre 2017.

Il rappelle, qu'en 2016, la contribution de fonctionnement s'est élevée à Fr. 4.50 par habitant pondérée à raison de 25% par la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF.

Pour la présentation des comptes, il donne la parole à Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

Mme Gobet présente les comptes 2016 en reprenant les différents postes et en donnant des informations.

Par ailleurs, elle tient à préciser que le montant de Fr. 150'000.-- correspondant au mandat complémentaire donné à Ernst & Young pour accompagner le dossier du Centre sportif jusqu'à la signature du contrat et accepté par l'Assemblée des délégués du 19 mai 2016, ne figurait pas au budget 2017. Elle a téléphoné à M. Ballaman, du Service des communes, afin de l'informer de cette omission. Ce dernier lui a indiqué que l'élément déterminant était la décision prise par l'Assemblée des délégués le 19 mai 2016 et que les délégués devaient être informés lors de la présente Assemblée. Elle prie les délégués d'excuser cette omission.

M. le Président donne la parole à M. Jacques Morand, Président de la Commission financière de l'ARG.

M. Morand rappelle que pour l'année, l'ARG dispose d'un montant de 1 million de francs versé par les communes dans le Fonds régional d'investissement et d'environ Fr. 230'000.- représentant la contribution de Fr. 4.50/habitant pondérée à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'IPF. Au vu des comptes de résultat de ces dernières années, il ne sera pas possible de continuer à faire un tel déficit dans le compte de fonctionnement. La Commission des finances a fait le constat qu'il manque environ Fr. 2.--/habitant et elle a fait des projections de calcul portant sur une augmentation de la contribution par habitant s'élevant à Fr. 5.--, Fr. 5.50 et Fr. 6.--. Une telle augmentation sera difficile à demander aux communes.

Dès lors, la Commission des finances a examiné les quatre possibilités suivantes :

1) Augmenter la contribution par habitant. La Commission des finances propose de ne pas le faire.
2) Transférer un montant forfaitaire du Fonds régional d'investissement sur le compte de fonctionnement, mais cela n'est pas possible car les statuts ne le permettent pas.
3) Faire voter les crédits d'études au fur et à mesure par les Assemblées des délégués et les financer par le Fonds régional d'investissement. En ce cas, les dossiers prendraient du retard car il faudrait attendre la tenue d'une Assemblée des délégués.
4) Faire voter à l'Assemblée des délégués un crédit pour des études financées par le Fonds régional d'investissement et mettre ce montant à la disposition du Comité de

direction afin qu'il puisse prendre des décisions sur des études à effectuer en cours d'année en fonction de l'avancement des travaux.

La Commission des finances propose d'opter pour la variante no 4) qui permet de ne pas augmenter la contribution par habitant, ne demande pas de modification des statuts et ne requiert pas de décision de l'Assemblée des délégués à chaque projet. Cela permettrait de moins charger les frais de fonctionnement avec les mandats à des tiers qui peuvent être considérés comme des investissements et d'affecter sur le montant d'un million de francs accordé annuellement par les communes au Fonds régional d'investissement, un montant destiné aux études diverses. Dans une sous-rubrique, toutes les affectations seraient citées et ce compte pourrait s'appeler Etude et planification.

Le but de cette proposition est de permettre à l'ARG d'aller jusqu'en 2020, moment où, de toute façon, le financement du Fonds régional d'investissement devra être discuté.

La Commission des finances estime à environ Fr. 120'000.-- le montant en question. Toutefois, tous les éléments ne sont pas connus, par exemple, le montant de l'étude de faisabilité d'une fusion de communes.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions à formuler et constate que ce n'est pas le cas.

En l'absence d'un représentant de l'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux SA, **M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Marc Piguet,** membre du Comité de direction qui lit le rapport de l'organe de révision.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision :
Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2016 de l'Association ainsi que le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux SA.

4. Remontées mécaniques

4.1 Demande de financement de la Société Télécabine Charmey Les Dents Vertes en Gruyère SA pour les travaux de renouvellement de la concession du télécabine

M. le Président propose d'intégrer sous ce point, le point 6 de l'ordre du jour « Avenir touristique en Gruyère » car les deux objets sont liés.

Décision :
Les délégués approuvent le fait que le point 6 de l'ordre du jour « Avenir touristique en Gruyère » soit traité en même temps que le présent point 4 Remontées mécaniques.

6. Avenir touristique en Gruyère

6.1 Informations sur le COPIL et les groupes de travail et suite de la procédure

Points 4 et 6

M. le Président rappelle que l'Assemblée des délégués est appelée à se prononcer sur une demande de financement pour le renouvellement de la concession du Rapido Sky de la station de Charmey. Cette demande a suscité de nombreux échanges, des interrogations et des demandes de compléments d'information.

Le Comité de direction estime très positif le souci des communes d'inscrire cet éventuel investissement dans une approche plus globale et cohérente de notre politique touristique. La plupart des interventions allaient dans le sens d'une recherche de synergies et exprimait le vœu que les acteurs touristiques tirent tous à la même corde.

Lors de l'Assemblée d'automne 2016, les délégués ont accepté la constitution des trois groupes de travail destinés à approfondir la réflexion sur ces questions de synergie, d'avenir hivernal de nos stations et de concept touristique régional. Si la mise en œuvre a pris du temps, c'est en raison de la nécessaire concertation qui a dû être réalisée avec les autres partenaires, et notamment l'Etat de Fribourg. Quelques mois furent nécessaires pour définir une stratégie commune.

Il renonce à lire le Message adressé aux délégués mais reprend certains éléments qui ont été au cœur des discussions avec plusieurs communes.

De prime abord, il rappelle la responsabilité de l'ARG en sa qualité de copropriétaire du Rapido Sky à hauteur de 25%. Sont également propriétaires, l'Etat de Fribourg pour 49% et la Société de Télécabine de Charmey pour 26%.

Il s'agit du premier renouvellement de concession, après deux décennies d'utilisation. Les prochains renouvellements concerneront le funiculaire de la station de Moléson et, à plus long terme, le télémixte de la station de la Berra, le télésiège de la station de Charmey et le télésiège de la station de Jaun. Les installations sises à Jaun ainsi que le téléphérique de la station de Moléson appartiennent à la Société Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA (RMF SA).

Après discussion, tous les interlocuteurs ont été d'accord de considérer les coûts de ce renouvellement en tant que nouvel investissement. Sur cette base, les représentants de l'Etat et de l'ARG, qui constituent pour une part les Sociétés de Télégruyère SA et de RMF SA ont, pour chacune d'elle, donné à l'unanimité leur accord pour soutenir la demande de financement de la Société de Télécabine de Charmey, à savoir Fr. 500'000.-- de la Société Télégruyère SA et Fr. 150'000.-- de RMF SA. L'octroi de ces montants est soumis à des conditions figurant ci-dessous.

Plusieurs communes ont posé des questions sur le sens du renouvellement de la concession ainsi que sur la procédure. L'ARG a sollicité une rencontre avec l'Office fédéral des transports (OFT), autorité de décision. L'entretien a eu lieu le 5 octobre 2016 et il a permis de clarifier certains points et d'améliorer la connaissance de la procédure.

Le renouvellement de concession ne correspond pas à une date butoir au terme de laquelle tous les travaux exigés doivent être réalisés mais il s'agit d'un processus de longue durée avec, comme premier délai, le dépôt d'une demande de renouvellement et d'un plan de financement au 30 avril 2017. La révision de l'installation s'étend sur de longs mois et se fait par étapes en fonction des domaines : les éléments électriques, les cons-

tructions de génie civil et les aspects mécaniques qui possèdent tous des durées d'utilisation différentes.

Chacun de ces domaines doit faire l'objet d'une discussion avec l'OFT et l'objectif est naturellement de diminuer au maximum le coût de l'investissement. Le premier devis était largement supérieur au 1,1 million actuellement évalué. Tout comme les travaux, les investissements s'étaleront dans le temps. Afin de répondre à une interrogation, **M. le Président** précise, qu'à partir du moment où la participation de l'ARG est engagée dans ce processus, l'engagement est à fonds perdu, comme tous les financements réalisés dans le cadre du Fonds régional d'investissement. Par contre, l'ARG disposera du contrôle de l'utilisation des montants octroyés qui seront utilisés uniquement dans le cadre du renouvellement de la concession.

Autre interrogation : en raison de l'incertitude de l'avenir de la Société de Télécabine Charmey Les Dents-Vertes SA, est-il hasardeux d'investir en faveur d'un renouvellement de la concession du Rapido Sky sans connaître la viabilité de la station de ski ? Cet élément a fait l'objet de discussion au sein du Comité de direction. Sa position est la suivante : le renouvellement du Rapido Sky n'est pas un blanc-seing pour l'ensemble des installations hivernales de la station de Charmey. Le Comité de direction estime que le Rapido Sky a une fonction autant hivernale qu'estivale, notamment avec le tourisme pédestre autour de Vounetz, les restaurants et les buvettes voisines, Charmey Aventures, la pratique du parapente, les activités sur les alpages et notamment la fabrication du fromage d'alpage, etc.

La pérennité économique du Rapido Sky est également liée aux résultats de l'une des deux conditions émises par l'ARG, un audit externe de la société. Il s'agit de connaître une fois pour toutes les raisons des déficits récurrents de la société, de disposer d'un business plan crédible capable de démontrer sa viabilité économique. Si le résultat de cet audit, attendu dans quelques semaines, énonçait de sérieux doutes sur les capacités de survie de la société, il conviendrait alors d'en tirer immédiatement les conséquences. Cet audit a également pour mission d'analyser la gouvernance de la société et de ses méthodes de gestion. L'objectif est de trouver un modèle qui permette à la Société de Télécabine de Charmey de générer des marges financières suffisantes pour garantir une activité pérenne et diminuer ses charges.

L'autre condition exigée par l'Etat de Fribourg tout comme par l'ARG est le suivi de la société par un spécialiste des remontées mécaniques. Ce dernier est déjà à l'œuvre et il a pour mandat d'accompagner toute la procédure de renouvellement de la concession et de veiller à ce que les investissements soient justifiés et planifiés correctement.

Ces deux conditions ont été discutées par l'Etat de Fribourg et l'ARG et elles ont également été imposées par les Sociétés Télégruyère SA et RMF SA. Le coût de ces interventions et de l'audit sera préfinancé par l'ARG, qui fera ensuite une demande à la Nouvelle politique régionale (NPR).

L'ARG a constitué le consortium qui assure depuis plusieurs semaines cet audit externe et ce suivi en privilégiant le recours à des personnes aux compétences reconnues et qui sont complémentaires dans leur domaine respectif. Le mandat d'audit (finances, gouvernance, exploitation) a été confié à Me Claude Gremion, avocat gruérien, spécialisé dans la gouvernance et la stratégie des entreprises, à M. Stephan Müller, spécialiste en finances,

et à M. Pierre Besson, Directeur de Télé Villars-Gryon-Les Diablerets SA, spécialiste des remontées mécaniques, reconnu bien au-delà des frontières vaudoises.

Avec l'éclairage que rendra l'audit et le soutien technique de spécialistes, le Comité de direction estime apporter une aide nécessaire à la Société de Télécabine de Charmey afin d'éviter que ne s'arrête le Rapido Sky et de permettre ainsi un peu de temps pour réfléchir aux scénarios possibles pour l'avenir.

Avant d'évoquer l'approche globale souhaitée par l'ARG, **M. le Président** signale que le Comité de direction s'engage à ce que le traitement proposé à la Société de Télécabine de Charmey pour le renouvellement de sa concession soit respecté également pour les autres sociétés régionales lorsque leurs concessions arriveront à terme. La presse du jour a communiqué que le funiculaire du Moléson avait reçu, ce vendredi, le renouvellement de la concession. Pour ce dossier, les charges ne sont pas immédiates mais un inventaire des travaux est en cours, avec plusieurs variantes possibles. Il s'agira, lorsque la ou les solutions auront été choisies, de définir le financement nécessaire auquel les Sociétés de Télégruyère SA et l'ARG pourraient participer. Quant aux autres infrastructures, leurs concessions sont plus récentes mais les mêmes démarches et les mêmes conditions seront proposées au moment du renouvellement de leur concession. Cette équité est une condition de la crédibilité de l'ARG.

Les procédures de renouvellement de cette ou ces concessions ne doivent pas cacher l'essentiel. Une vision de la politique à plus long terme de nos stations de ski et de notre tourisme dans son ensemble, est nécessaire. Raison pour laquelle, il convient d'intégrer ces démarches dans une perspective plus large.

Le premier groupe de travail de l'ARG, a siégé aujourd'hui et son mandat est d'examiner les synergies indispensables entre les sociétés de remontées mécaniques de notre district. Quelles collaborations, quelles synergies, quelles coordinations dans les domaines techniques, matériels, ressources humaines, marketing, etc. Quelle gouvernance future faut-il envisager pour ces stations ? Afin de démontrer que l'ARG n'est pas la seule à défendre cette stratégie, **M. le Président** lit des extraits de la lettre que M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, Directeur de la DEE, a adressée le 7 mars 2017 à l'ARG.

La question des collaborations entre les stations concernant le renouvellement des concessions est également traitée et les premiers résultats devraient prendre forme pour la saison prochaine. Des synergies et des collaborations plus étroites sont indispensables. Mais il est également indispensable de savoir dans quelle direction il est souhaité d'aller et ce questionnement est l'objectif du deuxième groupe de travail appelé à réfléchir plus globalement sur l'avenir de nos stations de ski qui font face à deux problèmes majeurs : le changement climatique qui diminue chaque année le nombre de jours skiables et le changement des habitudes des consommateurs pour lesquels la pratique du ski n'est plus aussi attractive que par le passé. Cette situation est préoccupante. Et pour notre région qui possède quatre stations, il est urgent de définir une stratégie avant qu'il ne soit trop tard.

M. le Président annonce aux délégués que cette réflexion se fera au niveau du canton. En effet, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et l'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT) ont estimé utile de hisser cette analyse au niveau du canton, qui va prochainement lancer les opérations en y intégrant toutes les sociétés. Deux questions seront au cœur de

ces réflexions : Quelle viabilité (technique et financière) et quelle stratégie (produits et infrastructures) ?

L'ARG salue l'initiative du canton de Fribourg qui pourrait confier une partie de ce travail au même consortium choisi par l'ARG pour la Société de Télécabine de Charmey.

Un point important pour notre district est la mise en route d'un nouveau concept touristique pour la région. Ce concept devra s'appuyer sur les résultats des travaux des autres groupes de travail avec pour objectif d'orienter notre tourisme et nos loisirs vers les quatre saisons, de rééquilibrer la balance hiver/été, en proposant de nouvelles activités, de nouveaux projets comme la valorisation du Lac de la Gruyère.

M. le Président ouvre la discussion et constate que la parole n'est pas demandée. Il donne la parole à M. Yves Page, Syndic de la Commune de Val-de-Charmey, principale concernée.

M. Page retrace un peu l'historique du soutien accordé par sa commune à la Société de Télécabine de Charmey qui, depuis plusieurs années, rencontre des problèmes financiers. Il salue les mesures prises par le canton de Fribourg et l'ARG, car ces dernières permettront d'avoir une connaissance complète de la situation et une vision d'ensemble. La Commune de Val-de-Charmey est prête à continuer à soutenir la Société de Télécabine de Charmey mais dans des proportions qui soient acceptables. En outre, il relève l'importance économique et touristique que le Rapido Sky et la station de Charmey représentent pour l'ensemble de la région.

M. le Président ouvre la discussion.

Question : Les capacités n'ont-elles pas été surévaluées dans le canton ? Ne faudrait-il pas attendre le résultat de l'audit avant de prendre une décision ?
Réponse : La demande de financement concerne uniquement le renouvellement de la concession du Rapido Sky, installation indispensable à la réalisation d'activités de loisirs et d'alpage. Les autres installations de la station de Charmey ne sont pas concernées et les groupes de travail devront se prononcer sur leur viabilité. Dans un deuxième temps, des choix devront être faits pour le futur.

Question : Qui contrôlera l'utilisation des fonds ?
Réponse : M. Pierre Besson, chargé d'assurer le suivi de la Société de Télécabine de Charmey, a pour mandat de contrôler le suivi des travaux selon un devis prédéfini. Les paiements seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux et uniquement pour le Rapido Sky.

Question : Suite aux problèmes rencontrés par la station aval, est-ce que cette dernière bouge ?
Réponse : La station est stable et est contrôlée. Pour rappel, le dommage a été pris en charge par les assurances.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

Décision :
Les délégués approuvent à l'unanimité la demande de financement de Fr. 300'000.-- en faveur de la Société de Télécabine de Charmey, selon les conditions émises.

M. le Président remercie les délégués et les communes pour leur geste de solidarité.

M. Page remercie également les délégués pour leur décision de soutien.

5. Politique foncière active

5.1 Rapport final d'Urbasol SA et informations sur le déroulement des échanges de terrain

M. le Président informe que le Comité de direction s'est penché à de nombreuses reprises sur les questions de politique foncière et d'aménagement du territoire. Il rappelle que le thème de l'aménagement du territoire est celui parmi les plus déterminants de cette nouvelle législature, avec notamment la mise en place d'un Plan directeur cantonal et d'un Plan directeur régional.

Plusieurs étapes ont permis à notre district de prendre un peu d'avance :

- Expertise confiée à Urbasol SA sur le surdimensionnement (170'000 m^2)
- Chartes d'échange et conventions
- Echanges entre communes (un projet officiellement déposé et trois projets en cours)
- Rapport final d'Urbasol SA
- Appel aux communes : il est impératif que les communes qui ont encore des besoins de mises en zone qui répondent aux critères fixés par l'ARG fassent une demande à cette dernière afin de pouvoir entreprendre la procédure d'échange. Les premières expériences démontrent la longueur de la procédure.

M. le Président prie les communes qui envisagent des projets de bien vouloir, cette année encore, les présenter à l'ARG et il fait savoir que le rapport de planification régionale réalisé par Urbasol SA sera adressé aux communes après la présente Assemblée.

M. le Président ouvre la discussion et constate que la parole n'est pas demandée.

5.2 Plan directeur régional – Orientation

M. le Président communique que le 9 mai 2017, l'ARG a lancé les travaux du Plan directeur régional. Le groupe de travail n'est pas encore entièrement constitué mais il doit d'ores et déjà répondre à quelques demandes urgentes en matière de politique foncière et qui concernent l'agglomération bulloise. Il est constitué de représentants du Comité de direction de l'ARG, de MOBUL, des Communes de Bulle et Vuadens, de la Promotion économique et du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

Les Communes de la Rive gauche, de la Rive droite et de l'Intyamon seront sollicitées afin qu'elles délèguent un représentant qui siégera au groupe de pilotage. Le travail à réaliser est considérable car il s'agit de projeter la région dans les trois prochaines décennies. Il sera certainement nécessaire de constituer des commissions thématiques sur des sujets

aussi variés que la mobilité, l'énergie. **M. le Président** lance un appel à toutes les bonnes volontés.

Les travaux sont très techniques et complexes. Il est donc impératif de pouvoir s'adjoindre les services d'un bureau d'urbanisme afin d'accompagner le groupe de travail. Le Comité de direction a donc mandaté Urbasol SA de préparer l'appel d'offres qui contiendra des demandes en matière de regroupement des données territoriales et d'établir un cahier des charges.

Une fois le bureau d'urbanisme désigné, le groupe de travail entrera véritablement dans le travail de fond. Ce travail doit se faire parallèlement à celui du Plan directeur cantonal qui doit être accepté par le Conseil fédéral en 2019. Il est impératif que le Plan directeur régional soit prêt afin qu'il puisse être mis en œuvre dès l'année suivante.

Les travaux du COPIL du Plan directeur témoignent de l'importance qui sera accordée à l'avenir au niveau régional, comme élément de référence mais aussi comme organe de répartition des zones d'activités et d'habitat.

Le Plan directeur cantonal, dans sa première mouture, sera mis en consultation vers la fin de l'été. Les changements proposés, les nouvelles règles en matière de répartition de zones, les contraintes imposées sont autant d'éléments qui nécessitent une excellente compréhension d'un document qui pourrait apparaître aux yeux de certains comme une nouvelle pierre de Rosette. C'est la raison pour laquelle, selon les thèmes, l'ARG propose de mettre sur pied une ou des séances d'information, afin que chaque commune prenne connaissance des enjeux.

Les délégués sont d'ores et déjà priés de réserver la date du mercredi 23 août 2017, à 18 heures 30 pour une première séance d'information à l'attention des communes. Une convocation sera adressée en temps voulu.

M. le Président ouvre la discussion et constate que la parole n'est pas demandée.

6. Avenir touristique en Gruyère

6.1 Informations sur le COPIL et les groupes de travail et suite de la procédure

Ce point a été traité sous le point 4 du présent ordre du jour.

7. Fusion de communes

7.1 Informations sur l'appel d'offres relatif à l'étude de faisabilité et suite de la procédure

M. le Président relève que même si elle n'est pas visible, la réflexion sur l'idée de la fusion de toutes les communes de la Gruyère avance. Il rappelle qu'après le feu vert donné par une grande majorité des élus à la fin de l'année 2015, le groupe de travail a rencontré au printemps les communes qui avaient besoin d'informations complémentaires et au début de l'été 2016, seules deux communes ne souhaitaient pas poursuivre ces réflexions.

Selon la loi sur les communes, décision a été prise de créer une Conférence régionale qui permet au Préfet de rassembler toutes les communes d'un périmètre pour travailler dans un but bien défini.

Le Comité de direction a confié à sa Commission de réflexion de solliciter le Bureau BDO SA pour préparer un dossier d'appel d'offres pour le mandat d'étude au sujet de la faisabilité d'un processus de fusion des communes du district de la Gruyère.

Ce riche document de près de vingt pages définit les éléments suivants :

- l'architecture et le contour d'une nouvelle commune
- les enjeux de la proximité et de l'autonomie
- la question de la représentation politique
- la répartition des domaines et missions qui pourront être gérés au niveau de la nouvelle commune et au niveau local
- la manière avec laquelle ces domaines seront gérés, avec une analyse des délégations de compétences, des processus de décision, des moyens financiers.

Les enjeux de ce projet sont tels qu'ils ne peuvent pas être traités de manière traditionnelle. L'objectif est de dessiner une forme organisationnelle innovante, y compris au prix d'un changement de cadre légal.

Cet appel d'offres est maintenant prêt et la Conférence régionale peut être constituée, avec notamment un comité de pilotage constitué de tous les syndics. **M. le Président** souhaite, malgré la surcharge ambiante, si possible organiser la première séance en juin 2017, afin de pouvoir lancer l'appel d'offres durant les mois d'été, ceci évitera de perdre deux mois supplémentaires.

M. le Président ouvre la discussion et constate que la parole n'est pas demandée.

8. Informations

M. le Président fait savoir qu'une réflexion est en cours afin de changer le logo de l'ARG et qu'une présentation sera faite lors de la prochaine Assemblée des délégués.

9. Divers

M. le Président donne la parole aux délégués.

Remarque : Le 3 mai 2017, s'est tenue une séance à propos des bassins versants. Le Service de l'environnement (SEn) envisage de confier cette gestion à trois personnes et remplacerait ainsi près de 40 personnes. Cette proposition est une privatisation du secteur des fontainiers. Dans la présentation du projet de fusion de communes, il a été dit que certains domaines devaient rester auprès des communes. L'ARG doit être attentive à ce qu'elle envisage.

Réponse : Selon **M. le Président,** le dossier des bassins versants est un gros projet qui exige la connaissance des réseaux et des aspects géographiques. Les bassins versants figurent dans le Plan directeur cantonal et une réflexion doit être faite dans ce cadre.

M. le Président constate qu'aucun autre point n'est relevé.

L'Assemblée est levée à 18h40.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet

La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet

Bulle, le 29 mai 2017/NG-pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction